



CDAS du 7 novembre 2013

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Comme nous l'avions fait lors du précédent CDAS, nous souhaitons réaffirmer notre attachement aux délégations départementales de l'action sociale, véritables services de proximité pour les retraités et pour les agents, qui subissent de plein fouet les réformes successives et une dégradation continue de leurs conditions de travail, notamment du fait des suppressions massives d'emplois de ces dernières années.

Jamais les représentants du personnel n'ont été aussi sollicités par les personnels de tous grades qui nous expliquent leurs souffrances, en lien direct avec leur activité professionnelle. Nous ne pouvons ici que dénoncer cette politique brutale qui ne se soucie plus suffisamment de l'humain. L'Etat employeur, qui impose à ses agents de telles restructurations et réorganisations de services, a au moins le devoir de leur assurer une action sociale de qualité.

Quant aux retraités, tout comme les actifs, ils voient leurs conditions de vie se dégrader du fait de mesures gouvernementales successives.

C'est dans ce contexte troublé de nouvelles suppressions d'emplois et de restructuration continue des services, et dans ce contexte économique et social toujours plus difficile, que l'action sociale prend tout son sens pour soutenir et aider les agents actifs et retraités, si tant est qu'on lui donne les moyens de le faire.

C'est pourquoi nous dénonçons de nouveau haut et fort le manque de moyens dont disposent en général les délégations départementales.

Par ailleurs, vous nous avez notamment convoqués ce jour pour la désignation du nouveau délégué et nous tenons à vous signaler qu'il nous semble anormal, en tant que membres du CDAS, de ne pas avoir été informé par vous de l'ouverture de ce poste. Comme souvent ces dernières années, c'est au détour d'un couloir, entre deux portes, que ces nouvelles nous parviennent !

Le dialogue social ne peut avoir de sens que si tout le monde se respecte. Nous vous demandons donc de nous tenir régulièrement informés des décisions impactant l'action sociale.